Canton de Bréhal

Commune de Bréhal

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2022- 19 H

ADMISTRATION GÉNÉRALE

Délibération 2022-090

Délibération autorisant Monsieur Le Maire à signer la convention cadre Petites Villes de Demain pour les communes de Bréhal, Granville et La Haye-Pesnel.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 19 votes pour et 2 contre : Madame Flavie BOURGET et Monsieur Christian HAUGEARD.

APPROUVE les termes de la convention cadre Petites Villes de Demain pour les communes de Bréhal, Granville et La Haye-Pesnel.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention-cadre valant ORT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention d'assistance pour la réalisation du programme Petites Villes de Demain.

DONNE son accord pour que Monsieur Le Maire engage toutes les démarches y afférentes.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférent et conventions autres relatives à PVD.

Délibération n°2022-091

Contrat de mandat d'études pour la requalification urbaine du site du Vieux Pressoir- autorisation de signature. Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 19 votes pour et 2 abstentions : Madame Flavie BOURGET et Monsieur Christian HAUGEARD

APPROUVE les termes du contrat de mandat d'études.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat de mandat d'études.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter un co-financement en ingénierie auprès de la banque des territoires par l'intermédiaire du département.

PRECISE que les crédits budgétaires seront inscrits au budget général.

Délibération n°2022-092

Dérogation à la règle du repos dominical des commerces du secteur automobile pour l'année 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE d'autoriser 5 ouvertures dominicales dérogatoires pour l'année 2022 pour les commerces d'activité automobile :

- Dimanche 15 janvier 2023,
- Dimanche 12 mars 2023,
- Dimanche 11 juin 2023,
- Dimanche 17 septembre 2023,
- Dimanche 15 octobre 2023.

AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre l'arrêté municipal fixant à 5 le nombre d'ouvertures dominicales pour l'année 2023 pour les concessions automobiles suivant le calendrier ci-dessus.

MOYENS GÉNÉRAUX ET FINANCES

Délibération n°2022-093

Reversement d'une partie de la taxe d'aménagement.

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le reversement de la taxe d'aménagement communale à la Communauté de Communes Granville Terre et Mer.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de reversement à intervenir avec Granville Terre et Mer; DONNE tout pouvoir au Maire aux fins d'exécution de la délibération.

Délibération n°2022-094

Budget Général 2022-Décision modificative n°04.

Madame Danièle JORE, Maire-Adjointe déléguée aux Finances, présente les virements de crédits et les nouveaux crédits à inscrire au Budget Général 2022 ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLE		DEPENSES	RECETTES
1341	Subvention Etat (DETR)		72 749.00 €
1323	Subvention équipement rue de la Gare		22 190.00 €
2031	Etudes Vieux Pressoir	60 000.00€	
13251	Participation GTM Tennis		10 000.00€
2111 -	Achat de terrains	30 000.00€	
2181	Aménagements divers	10 000.00€	
2183	Matériel bureau informatique	2 000.00€	
2313	Travaux bâtiments	- 30 000.00€	
2315	Travaux voiries	45 000.00 €	
020	Dépenses imprévues	- 12 061.00 €	

TOTAL 104 939.00 € 104 939.00 €

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 19 votes pour et 2 abstentions : Madame Flavie BOURGET et Monsieur Christian HAUGEARD

ADOPTE la délibération modificative comme présentée.

TRAVAUX ET URBANISME

Délibération n°2022-095

Poursuite du cheminement favorisant les mobilités actives entre Bréhal et Saint-Martin de Bréhal.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 19 votes pour et 2 contre : Flavie BOURGET et Christian HAUGEARD

APPROUVE la poursuite du cheminement favorisant les mobilités actives.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'acquisition des portions de parcelles.

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR/DSIL.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce projet. AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif aux bornages. PRÉCISE que les crédits budgétaires sont inscrits au budget général.

Délibération n°2022-096

Construction d'une maison pluridisciplinaire de santé – Validation de l'Avant-Projet Détaillé.

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard DEMELUN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 19 votes pour et 2 contre : Madame Flavie BOURGET et Monsieur Christian HAUGEARD

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL, de la Région (FEDER), dans le cadre du CRRTE et du contrat de territoire.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents inhérents à cette affaire.

Délibération n°2022-097

Extension du cimetière.

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard DEMELUN, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'agrandissement du cimetière existant sur la parcelle inscrite au plan cadastral sous le n° AO 30.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment la demande d'enquête publique et la demande d'autorisation Préfectorale prévue à l'article L. 2223-1 du Code général des collectivités territoriales.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter les subventions de l'Etat, du Département et de la Région relatives à ce projet.

Délibération n°2022-098

Voirie et réseaux divers : lotissement Le Charonnet - lotissement Le Clos des Granges - Rue de la Gare - Marchés publics de travaux - LOT UNIQUE Avenant n°1.

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard DEMELUN, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

« Voirie et réseaux divers : lotissement Le Charonnet - lotissement Le Clos des Granges - Rue de la Gare »

Attributaire: Entreprise PIGEONT TP, ZA de la Porionnais - CS 50309 - 50307 AVRANCHES

Marché initial du 16 novembre 2020 - montant : 322 611,80 € HT

Avenant n° 1 - Montant : 11 358,50 € HT

Nouveau montant du marché : 333 970,30 € HT soit 400 764,36 € TTC

S'ENGAGE à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Délibération n°2022-099

Désignation d'un élu délégué pour la signature d'une décision pour une déclaration préalable déposée le 3 octobre 2022 pour laquelle Monsieur le Maire est intéressé.

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard DEMELUN, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

PREND ACTE du dépôt, par Monsieur Daniel LÉCUREUIL, d'une déclaration préalable numéro DP 05007622B0097 déposée le 3 octobre 2022.

DESIGNE Madame Christine BOUCHER en application de l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme.

CHARGE Madame Christine BOUCHER de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable numéro DP 05007622B0097.

CHARGE Madame Christine BOUCHER de signer l'arrêté relatif à la déclaration préalable.

ÉDUCATION ET JEUNESSE

Délibération n°2022-100 Soutien à certaines cantines scolaires.

ENTENDU l'exposé de Madame Christine BOUCHER, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal; à l'unanimité

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter les subventions d'Etat relatives à ce projet et à signer la demande de subvention AUTORISE Monsieur Le Maire à inscrire les crédits relatifs à la réalisation de ce projet au budget.

CULTUREL

Délibération n°2022-101 Intégration du dispositif « Pass culture ».

Entendu l'exposé de Monsieur Michel CAENS, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

PROPOSE de désigner le régisseur chargé de l'encaissement et de lui permettre d'instruire le dossier ADAGE (Application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle).

DÉCIDE de nommer et d'autoriser M. DESBLEUMORTIERS à entreprendre les démarches nécessaires à l'intégration du dispositif « Pass culture ».

Délibération n°2022-102

Régie d'avances et de recettes de Bréhal animation municipale modification de l'Art 6.

Entendu l'exposé de Monsieur Michel CAENS, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE la modification de l'Art 6 : « La régie paie les dépenses suivantes : émoluments des groupes artistiques » par "La régie paie les dépenses suivantes : émoluments des groupes artistiques et le remboursement des places de concerts sur présentation d'un justificatif. »

Délibération n°2022-103

Budget Général SPA 2022-Décision modificative n°01.

Monsieur Michel CAENS, Maire Adjoint délégué aux Activités Socio-culturelles, présente le virement de crédit et le nouveau crédit à inscrire au Budget SPA 2022 ;

Ventilation du SPA

011	Charges à caractère général		012	Charges de personnel et frais assimilés	
6135	Locations mobilières	- 3000€	6218	Autre personnel au service	+ 3000 €

Entendu l'exposé de Monsieur Michel CAENS, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE la ventilation des articles susmentionnés au budget SPA 2022.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2022-104

 ${\sf D\'elib\'eration\ portant\ cr\'eation\ de\ deux\ emplois\ non-permanents\ pour\ faire\ face\ \grave{a}\ un\ accroissement\ temporaire\ d'activit\'es.}$

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la création de l'emploi temporaire précité à temps complet, soit 35/35ème, à compter du 1^{er} novembre 2022 et jusqu'au 07 juillet 2023.

APPROUVE la création de l'emploi temporaire précité à temps non-complet, soit 29/35ème, à compter du 1^{er} novembre 2022 et jusqu'au 07 juillet 2023.

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents contractuels, ainsi que de signer les contrats et les éventuels avenants.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents contractuels susvisés aux articles et chapitres prévus à cet effet.

TRAVAUX ET URBANISME

Délibération n°2022-105

Demande de subvention pour la future maison de santé pluridisciplinaire

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financement	Montant HT	Taux	
Union Européenne- FEDER	1 285 980 €	60%	
Etat – DETR / DSIL	428 660 €	20%	
Région			
Département			
Sous-total 1 Subventions publiques	1 714 640 €	80%	
Autofinancement	428 660 €	20%	
TOTAL	2 143 300 €	100%	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 19 votes pour et 2 abstentions : Flavie BOURGET et Christian HAUGEARD

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

SOLLICITE le concours financier l'union Européenne FEDER pour le montant de la subvention détaillée ci-dessus.

SOLLICITE le concours financier auprès de l'état au titre de la DETR/DSIL pour le montant de la subvention détaillée cidessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces

nécessaires à la réalisation de ce projet.

Daniel LECUREUIL

Le Maire

Page 5 sur 5